

nous savons les intentions qu'il a pour nous de ce côté-ci de la Chambre et je l'en remercie infiniment.

Qu'il me soit permis de le redire en toute sincérité, le projet de loi pêche surtout par l'imprécision des objectifs. La mesure sera par conséquent inefficace. Si elle est adoptée par la Chambre et acquiert force de loi, il nous faudra reprendre le bill dans quelque temps et tâcher de remédier aux conséquences d'un manque d'initiative dans l'intervalle.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront débattues ce soir au moment de l'ajournement: le député de Greenwood (M. Brewin)—La fonction publique; le député de Saint-Jean-Ouest (M. Cartier)—L'expansion économique régionale; le député de Kootenay-Ouest (M. Harding)—La science et la technologie.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI SUR L'EXAMEN DES PRISES DE CONTRÔLES PAR DES ÉTRANGERS

MESURE TENDANT À RESTREINDRE LES PRISES DE POSSESSION D'ENTREPRISES CANADIENNES PAR DES ÉTRANGERS

La Chambre reprend l'étude du bill C-201 tendant à prévoir l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes, dont le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a fait rapport avec propositions d'amendement, ainsi que des motions nos 1, 2, 3, 21 et 28.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, alors que je prenais part à ce débat le 30 ou le 31 mai, je qualifiais d'eunuque économique le bill que nous a présenté le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin). Il ne valait absolument rien, avais-je dit, et ne contribuerait aucunement à encourager le rapatriement économique, culturel ou social du Canada. Je m'aperçois que le ministre trouve cela plutôt amusant. Il se range parmi les ministres les plus conservateurs et les plus soucieux de leur prestige au gouvernement, ce qui est très regrettable puisque cette question inquiète beaucoup les Canadiens, comme l'ont révélé de récents sondages de l'opinion publique.

De bien des manières, cette question dépasse les lignes de parti. Les 13 indépendants du parti libéral ainsi que certains du parti conservateur et le comité pour un Canada indépendant, composé de gens de toutes les allégeances politiques, sont tous inquiets au sujet de l'emprise étrangère sur l'économie canadienne. Le bill est loin de pouvoir résoudre le problème que pose l'indépendance économique du pays, ce que, selon moi, souhaite la plupart des citoyens canadiens en ce moment. Le bill traite uniquement des prises de possession des entreprises

commerciales dans l'économie. Comme l'ont signalé le député de Duvernay (M. Kierans) et celui de Fundy-Royal (M. Fairweather) ainsi que d'autres, le bill se rapporte à 5, 6, peut-être même 10 p. 100 du nombre total des entreprises qui appartiennent à des étrangers au Canada.

Depuis des années, la question de la propriété étrangère fait l'objet d'études par des comités de travail, des commissions et des débats publics. Nous avons eu le rapport Watkins et le rapport Gray. Essentiellement, ces deux ouvrages importants commandés par des gouvernements libéraux ont tiré la même conclusion, à savoir que l'économie canadienne est dans une bien trop grande mesure aux mains d'étrangers qui la contrôlent et qu'il faut prendre les moyens nécessaires pour la rapatrier. Et pourtant, rien ne se fait.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. En poursuivant ses observations dans ce sens, le député semble débattre le bill à l'étape de la deuxième lecture, car il parle réellement des principes et des objectifs du bill. Je l'invite donc à s'en tenir aussi étroitement que possible aux divers amendements dont la Chambre est saisie qui se rapportent aux effets sociaux et politiques qui découlent du bill.

M. Nystrom: Je suis de votre avis, monsieur l'Orateur, et c'est la raison pour laquelle notre parti a proposé plusieurs amendements. Nous avons conclu que ce n'était pas un bon bill. Comme la question de la propriété étrangère nous préoccupe, nous voulons renforcer les dispositions du bill. Nous sommes à débattre le premier amendement proposé par le député de Waterloo (M. Salzman) qui traite des aspects sociaux et politiques de la propriété étrangère, sans compter les aspects économiques qui, à mon sens, sont très importants.

Les amendements que le ministre est sur le point d'étudier ne sont pas de l'ordre que des associations comme le comité pour un Canada indépendant et les députés de notre parti aimeraient qu'on propose. Au lieu de ne prêter l'oreille qu'à ses amis de l'Association des manufacturiers canadiens, les courtiers en valeur, etc., il devrait avoir présents à l'esprit les intérêts des travailleurs et des agriculteurs du Canada.

Comme d'autres l'ont déjà mentionné, le gouvernement de l'Ontario a annoncé au cours des dernières semaines qu'il prendra des mesures pour s'assurer qu'un plus grand nombre de Canadiens font partie du conseil d'administration des compagnies dans l'Ontario. Le gouvernement de la Saskatchewan adopte la même règle de conduite pour l'acquisition des terres agricoles. Ces mesures sont très importantes du point de vue politique et social dans notre pays dont il est impossible, à titre de Canadiens, de ne pas tenir compte. Ils s'occuperont des problèmes qui doivent être promptement résolus si nous voulons assurer l'unité du Canada qui doit forger son avenir.

Des députés de ce côté-ci de la Chambre ont posé des questions au ministre de l'Industrie et du Commerce et à d'autres députés au sujet du problème de l'emprise étrangère. On nous demande: Si votre parti empruntait de l'argent sur les marchés japonais et américain pour l'expansion de la Saskatchewan et du Manitoba? Nous l'avons déjà fait.

• (1640)

Je vais vous donner un exemple. Lorsque le représentant de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas) était premier ministre de la Saskatchewan, notre gouvernement est allé emprunter plusieurs centaines de millions de